



**TROISIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Première session**  
**de la 56<sup>e</sup> législature**  
**du Nouveau-Brunswick**

**le 24 mai 2007**

**MEMBRES DU COMITÉ**

M. Kennedy, président  
M<sup>me</sup> Lavoie, vice-présidente  
M. Miles  
M. A. LeBlanc  
M. Fraser

M. R. Boudreau  
M. Betts  
M. Holder  
M. MacDonald

le 24 mai 2007

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son troisième rapport de la session.

Le Comité des projets de loi d'intérêt privé se réunit le 24 mai 2007 à la Chambre du Conseil législatif et étudie le projet de loi 56, *Loi constituant en corporation les Filles de Jésus Moncton*, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement.

Le comité étudie aussi le projet de loi 55, *Loi autorisant le consentement d'une servitude sur des terrains de la cité appelée The City of Saint John pour les besoins d'un gazoduc*, dont il recommande à la Chambre l'adoption avec certains amendements.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Larry Kennedy, député